

APPEL À PROJETS THEMATIQUE 2021
LA QUESTION DES LIENS EN PROTECTION DE
L'ENFANCE

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, SCIENCES MÉDICALES, SCIENCES ÉCONOMIQUES...

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) vise à produire et à améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance et/ou de mise en danger envers les mineurs ainsi que les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre.

Le Conseil scientifique de l'ONPE et le Conseil d'administration du GIPED conviennent chaque année de proposer un appel à projets thématique à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

La thématique de l'appel à projets 2021 de l'ONPE porte sur

« La question des liens en protection de l'enfance ».

PROBLÉMATIQUE

L'année 2020 a été marquée, en protection de l'enfance comme dans tous les champs de la vie sociale, par la période de crise sanitaire liée au Covid-19. Cette période, caractérisée depuis mars 2020 par une succession de phases : confinement strict, déconfinement, re-confinement plus souple... de la population mais aussi par la modification des rapports sociaux (distanciation physique, port du masque, communication virtuelle etc.), a mis à l'épreuve la question des liens entre les personnes : liens entre les membres des familles confinés ensemble, liens des professionnels avec les familles, liens des enfants confiés avec les adultes qui ont pris soin d'eux, avec leurs parents, liens entre enfants confinés ensemble, liens entre professionnels, liens « en présence » ou « à distance », « réels » ou « virtuels »... Les questions relatives à la continuité des liens dans ce contexte de vie singulier et inédit ont été au cœur des préoccupations de beaucoup d'intervenants.

Mais, si la crise sanitaire semble avoir un effet « loupe » sur des fragilités et/ou des ambiguïtés du dispositif de protection de l'enfance qui pouvaient être déjà connues en raison des difficultés qu'elles occasionnent (ONPE, 2020¹), elle a surtout resitué pour la protection de l'enfance et de façon centrale la question des liens entre les personnes, essentielle pour enrichir la compréhension des enjeux de cette politique publique, à partir d'expériences positives comme de constats de difficultés voire d'échecs.

Dans le cadre de son appel à projets thématique 2021, l'ONPE soutiendra des recherches permettant de faire émerger des connaissances sur les liens en protection de l'enfance, tant du point de vue des interventions et pratiques habituelles en ce domaine qu'au regard des enseignements de la période de crise sanitaire toujours en cours.

Les recherches, qui pourront donc s'intéresser aux liens en protection de l'enfance indépendamment de la période de crise sanitaire, pourront porter sur :

- Les liens entre enfant et parents dans un contexte de risque de danger, de danger dont l'exposition à des violences intrafamiliales ; la clinique des difficultés/troubles du lien en protection de l'enfance ; la différence entre liens et relations ; la question des liens qui ne se mettent pas en place et des ruptures de lien pouvant aller jusqu'au délaissement ;
- La prise en compte des liens des enfants associant aussi bien le cadre juridique, l'expression de leurs droits et le respect de leurs besoins fondamentaux ;
- Les liens entre enfants et professionnels qui s'occupent d'eux en particulier dans leur dimension éducative, la place des adultes figures de références pour les enfants ;
- Les liens entre enfants concernés par la protection de l'enfance (notamment entre enfants confiés ensemble) mais aussi avec les autres enfants non concernés par la protection de l'enfance ;
- La dimension territoriale des liens en protection de l'enfance : effets de l'éloignement géographique (au moment du placement) sur les liens entre l'enfant et son milieu d'origine (parents, amis, etc.), effets des mobilités résidentielles (internationales/ou plus locales) sur le réseau familial/social des parents qui peuvent se retrouver en manque de soutien social et de relais sachant que ces circonstances peuvent se combiner avec d'autres types de vulnérabilité ;
- Les liens entre professionnels et leur expression notamment dans les pratiques, dispositifs, fonctionnements des services.

Les effets de la période de crise sanitaire, notamment du fait de l'arrivée en force de nouvelles technologies et de nouveaux moyens de communication, pourront être étudiés en ce qu'ils ont pu fragiliser ou renforcer des liens : entre les familles et les enfants ; entre les professionnels et

¹ ONPE, mai 2020, premières observations de la gestion du confinement/crise sanitaire en protection de l'enfance

https://onpe.gouv.fr/system/files/publication/20200505_premieres_observations_gestion_crise_sanitaire_protection_enfance_onpe_1.pdf

les enfants ; entre les professionnels, dont les liens de solidarité, de soutien, le rôle du management et les possibilités de pérennisation de nouvelles formes de liens.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les projets de recherche pourront faire émerger des recommandations au niveau des pratiques de terrain et des politiques publiques dans le cadre français tant métropolitain qu'ultramarin (y compris par la comparaison avec d'autres pays) afin de mieux prendre en compte les résultats des études de recherche et d'évaluation, d'élaborer ou rendre reproductibles des programmes ou dispositifs.

Les projets de recherche devront faire apparaître des recommandations opérationnelles à partir des recherches conduites afin d'aider les décideurs publics à repérer les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance.

Les projets de recherche pourront également faire émerger des connaissances, des recommandations ou des outils permettant d'améliorer la formation des professionnels.

Les projets de recherche favorisant des expérimentations pratiques innovantes à partir d'une approche pluridisciplinaire seront fortement appréciés.

Par ailleurs, le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions d'accès aux terrains, de relations avec les professionnels, les institutions, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources. Les accords de principe formalisés par les services concernés, le cas échéant, sont dans ce cadre fortement recommandés.

De plus, il sera attentif à ce que les auteurs aient souligné la pertinence de la recherche par rapport aux travaux universitaires existants sur la question ainsi que l'importance, l'originalité et la contribution prévue de leur recherche à l'avancement des connaissances.

Le Conseil scientifique sera également attentif à ce que les auteurs aient réfléchi au cadre éthique et déontologique de leur projet, notamment aux mesures à mettre en place pour garantir que leur démarche soit respectueuse des personnes impliquées et/ou rencontrées dans le cadre de la recherche (obtention du consentement éclairé, passage en comité éthique, en comité de protection des personnes, etc.).

Enfin, les projets qui engagent une équipe pluridisciplinaire seront fortement appréciés.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONPE) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- le résumé du projet de recherche (une page, 1 800 signes).

La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre.

La méthode, en particulier les modalités d'accès au terrain, le recueil des données empiriques et le dispositif éthique et déontologique, fera l'objet d'une attention particulière.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus.

Les conventions établies pour le financement de ces recherches correspondent à un modèle type dont les termes ne pourront être modifiés. **Les équipes sont invitées à se rapprocher des autorités signataires, juridiques et comptables, lors de l'élaboration du projet. Le modèle de convention, selon que la TVA soit applicable ou pas, est unique (il peut être téléchargé sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr) et aucun terme ne peut être modifié.**

Les dossiers complets devront être adressés, au plus tard le 16 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Madame la Directrice de l'ONPE, 63 bis boulevard Bessières, 75017 Paris

Une copie de l'ensemble des pièces devra **également être envoyée par email** à l'adresse suivante :

direction@onpe.gouv.fr

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **01 58 14 22 50** ou/et **sur le site de l'ONPE, www.onpe.gouv.fr**.

MODE DE SÉLECTION

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le conseil scientifique de l'ONPE. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **8 juin 2021**.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le conseil scientifique de l'ONPE.

Après avis de ce dernier, le conseil d'administration du GIP Enfance en danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2021**.